



L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA POPULATION ENTRE 1962 ET 1983

Entre le recensement de 1962 et celui de 1983, la population de la Polynésie française a pratiquement doublé, passant de 84 551 à 166 753 habitants. Cette forte augmentation s'est opérée à un taux de croissance annuel moyen de 3,3%, ce qui situe le Territoire au-dessus de la moyenne mondiale. Elle est due, pour une grande part, à l'excédent des naissances sur les décès, les mouvements migratoires vers la Polynésie française ou, inversement, vers l'extérieur selon les périodes ne jouant qu'un rôle tout à fait secondaire, malgré l'ouverture du Territoire sur le monde et l'installation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) au début des années 60. Ces deux événements ont pourtant eu des conséquences importantes sur la population, en modifiant sa composition par âge et par sexe, mais surtout, en accélérant la transformation de sa répartition géographique, qui s'était déjà amorcée avant la seconde guerre mondiale.

LE MOUVEMENT NATUREL ET LES MIGRATIONS

Le dépouillement des actes de l'état civil permet de connaître chaque année le nombre de naissances et de décès. On peut ainsi calculer annuellement les taux de natalité et de mortalité dans une population; le **taux d'accroissement naturel** annuel est la différence entre ces deux taux.

En l'absence de suivi en temps réel de la population, il n'est pas possible de calculer de la même façon le taux de migration nette. Les migrations internationales ne peuvent être évaluées qu'en retranchant de l'accroissement total de la population entre deux recensements l'accroissement naturel: on obtient ainsi pour une période intercensitaire, c'est-à-dire comprise entre deux recensements consécutifs, le taux d'accroissement moyen annuel et le taux d'accroissement naturel annuel. La Figure 1 permet de suivre l'évolution de ces divers phénomènes entre 1956 et 1983.

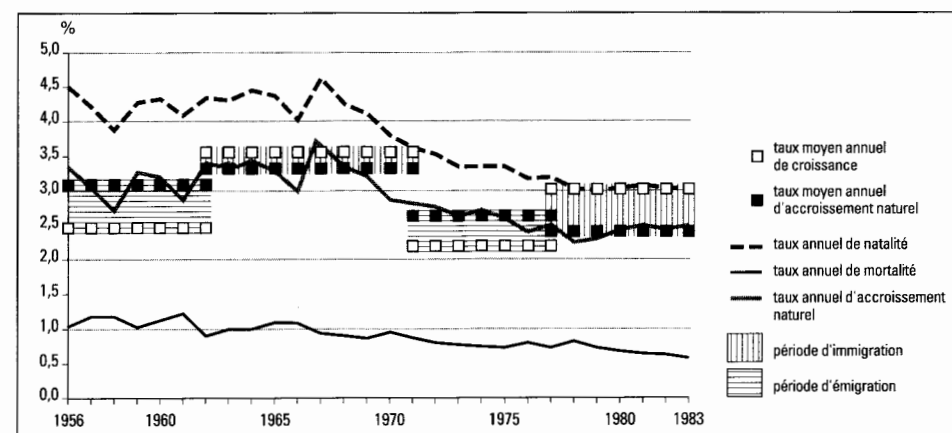


Fig. 1 : L'évolution démographique entre 1956 et 1983

LA MORTALITÉ

Au-delà de ses variations annuelles, la mortalité connaît au cours de la période étudiée une baisse sensible et continue. Alors que, de 1956 à la fin des années 60, le taux de mortalité se situe presque toujours au-dessus de 10 % et ne présente que des fluctuations, à partir des années 70, il baisse de façon continue.

La baisse de la mortalité est due essentiellement à une diminution extrêmement rapide de la mortalité infantile. Au cours de la période 1959-1963, le **taux de mortalité infantile** (nombre de décès des enfants de moins d'un an pour une année, rapporté à l'effectif des naissances de cette même année) était encore de 8,6 %; il passe à 7 % entre 1964 et 1971 et, à partir de ce moment, la chute s'accroît encore: 4,7 % entre 1971 et 1976, et 2,5 % pour la période 1982-1984.

LA NATALITÉ

Elle connaît également une baisse à partir des années 1967-1969. Le **taux brut de natalité**, régulièrement supérieur à 4 % au cours des années 50 et 60, diminue de façon continue au cours des années 70 pour atteindre des valeurs voisines de 3 %. Il semble que depuis 1980 la baisse ait cessé et que le taux de natalité se soit stabilisé autour de 3 %. Le recul de la natalité est la conséquence d'une baisse continue de la fécondité depuis le début des années 60. L'**indice synthétique de fécondité**, exprimé en nombre moyen de naissances vivantes par femme, passe de 6,32 en 1959-1963 à 3,78 en 1982-1983. L'augmentation de la proportion d'Européennes dont la fécondité est beaucoup plus basse que celle des Polynésiennes n'est pas la cause de cette baisse de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité des mères nées en Polynésie passant, lui, de 6,56 en 1959-1963 à 3,93 en 1983. La fécondité en Polynésie est à l'heure actuelle égale à la fécondité moyenne mondiale et deux fois supérieure à celle de la plupart des pays occidentaux.

LE MOUVEMENT NATUREL

Résultat de la différence entre les naissances et les décès, le mouvement naturel se mesure par le **taux d'accroissement naturel**. La baisse de la natalité au cours de ces vingt dernières années a été plus importante que la baisse de la mortalité, et de ce fait, le taux d'accroissement naturel a diminué. On peut distinguer trois périodes: jusqu'en 1970 ce taux est presque constamment supérieur à 3 %, atteignant même 3,66 % en 1967; il diminue ensuite de 1970 à 1978, année où il atteint la valeur de 2,22 %, et à partir de 1978, il augmente à nouveau pour atteindre 2,46 % en 1983, à la suite de la légère reprise de la natalité.

LES MIGRATIONS

Si le mouvement naturel reste bien la composante principale de l'accroissement de la population, les migrations, beaucoup plus soumises aux facteurs de la conjoncture, vont moduler l'allure de cette croissance. Il n'est pas possible de mesurer chaque année les flux migratoires, et ce n'est que lors d'un recensement qu'un bilan des migrations depuis le recensement précédent peut être établi.

Le **taux de migration nette** se calcule alors en effectuant la différence entre le taux d'accroissement total et le taux d'accroissement naturel au cours de la période intercensitaire.

Tableau 1 : Taux d'accroissement de la population

Période	Taux annuels moyens (en %)		
	Accroissement naturel	Migration nette	Accroissement total
1956-1962	+ 3,2	- 0,8	+ 2,4
1962-1971	+ 3,2	+ 0,5	+ 3,7
1971-1977	+ 2,6	- 0,4	+ 2,2
1977-1983	+ 2,4	+ 0,6	+ 3,0

On peut distinguer quatre grandes périodes: deux, d'émigration et deux, d'immigration. Les dates qui limitent ces périodes ne doivent pas être considérées de façon rigide, elles sont déterminées par les dates des recensements qui constituent les seules possibilités de mesure. L'inversion du phénomène migratoire peut se produire un peu avant ou un peu après ces dates.

Une première vague de migration se produit en direction de la Nouvelle-Calédonie, vers 1955-1956, en raison de la construction du barrage de Yaté qui nécessite une main-d'œuvre nombreuse, et de la récession économique qui frappe la Polynésie française.

L'installation du CEP en Polynésie, en 1962, ouvre de nombreux emplois et provoque le retour de certains Polynésiens de Nouvelle-Calédonie. Elle est surtout à l'origine d'une venue importante de Métropolitains, civils ou militaires, sur le Territoire. Alors qu'en 1962, la population française d'origine européenne ne compte que 2 696 personnes, elle atteint 11 208 personnes en 1971. Vers 1968, l'activité engendrée par le CEP ayant trouvé un rythme de croisière et l'extraction du phosphate de Makatea ayant cessé en 1966, un nouveau flux de Polynésiens se dirige vers la Nouvelle-Calédonie dont la production de nickel a fortement augmenté. Ce mouvement est de courte durée et, dès 1972, avec la fin du boom sur le nickel, se produit un mouvement constant de retour.

La situation en Métropole au cours de ces dernières années (problèmes économiques, chômage) crée un mouvement d'émigration de Français de la métropole vers le Territoire, qui s'ajoute aux retours des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie.

UNE NOUVELLE RÉPARTITION DANS L'ESPACE POLYNÉSIE

Dès sa création, dans les années 1820, la ville de Papeete et son port attirent les populations des îles qui vont progressivement constituer ce qui est aujourd'hui la Polynésie française. Mais ce phénomène prend, au cours des années 1960, une ampleur sans précédent. L'installation du CEP et l'activité économique qu'elle entraîne créent brusquement un besoin important de main d'œuvre, qui vient en partie de Métropole et de Nouvelle-Calédonie, mais aussi, des archipels voisins.

On assiste à une véritable explosion urbaine qui fait déborder l'agglomération des limites qu'elle avait conservées depuis plus d'un siècle, en conquérant progressivement les districts voisins. Ce mouvement se poursuit, en se ralentissant, entre 1971 et 1977, mais le taux de croissance de l'agglomération reste nettement supérieur à ceux des archipels. Au cours de la dernière période, 1977-1983, on observe un relatif équilibre entre la croissance de la zone urbaine, qui continue à être entretenue par le mouvement naturel, et celle des archipels. La ville a perdu son pouvoir d'attraction ainsi que le montre le Tableau 2.

Tableau 2: Solde des migrations internes

Archipel	Période		
	1961-1971	1972-1977	1977-1983
ÎLES DU VENT	+ 6 435	+ 678	- 301
ÎLES SOUS-LE-VENT	- 2 698	- 511	+ 63
MARQUISES -	639	- 278	- 23
AUSTRALES -	579	- 99	+ 253
TUAMOTU-GAMBIER	- 2 519	+ 210	+ 8

L'attraction des îles du Vent, en fait de l'île de Tahiti, importante au cours de la première période, se ralentit fortement au cours de la seconde, tandis qu'entre 1977 et 1983, les retours de Tahiti vers les archipels, en particulier vers les îles Australes, deviennent plus nombreux que les venues vers le chef-lieu.

Ces mouvements migratoires en faveur de Tahiti ont entraîné une stagnation et même, entre 1962 et le milieu des années 70, une baisse de la population des archipels périphériques (Tableau 3), et ceci en dépit de leur vitalité démographique. Au cours de la période 1959-1963, les taux d'accroissement naturel des archipels sont en effet, à l'exception des Tuamotu-Gambier, supérieurs à celui des îles du Vent qui se situe à 3,3 %; ce taux atteint même 4,5 % aux îles Marquises. Ces taux baisseront évidemment ultérieurement, les migrations touchant plus particulièrement la population en âge de reproduction et de moindre mortalité.

Tableau 3: Population des archipels entre 1962 et 1983

Archipel	Nombre d'habitants			
	1962	1971	1977	1983
ÎLES DU VENT	49 795	84 552	101 392	123 069
ÎLES SOUS-LE-VENT	16 177	15 718	16 311	19 060
MARQUISES	4 838	5 593	5 419	6 548
AUSTRALES	4 371	5 079	5 208	6 283
TUAMOTU-GAMBIER	9 370	8 226	9 052	11 793
POLYNÉSIE FRANÇAISE	84 551	119 168	137 382	166 753

Au cours des années 1977-1983, le taux annuel moyen de croissance des îles du Vent et ceux des archipels sont beaucoup plus proches (Tableau 4).

Tableau 4: Taux de croissance annuel moyen

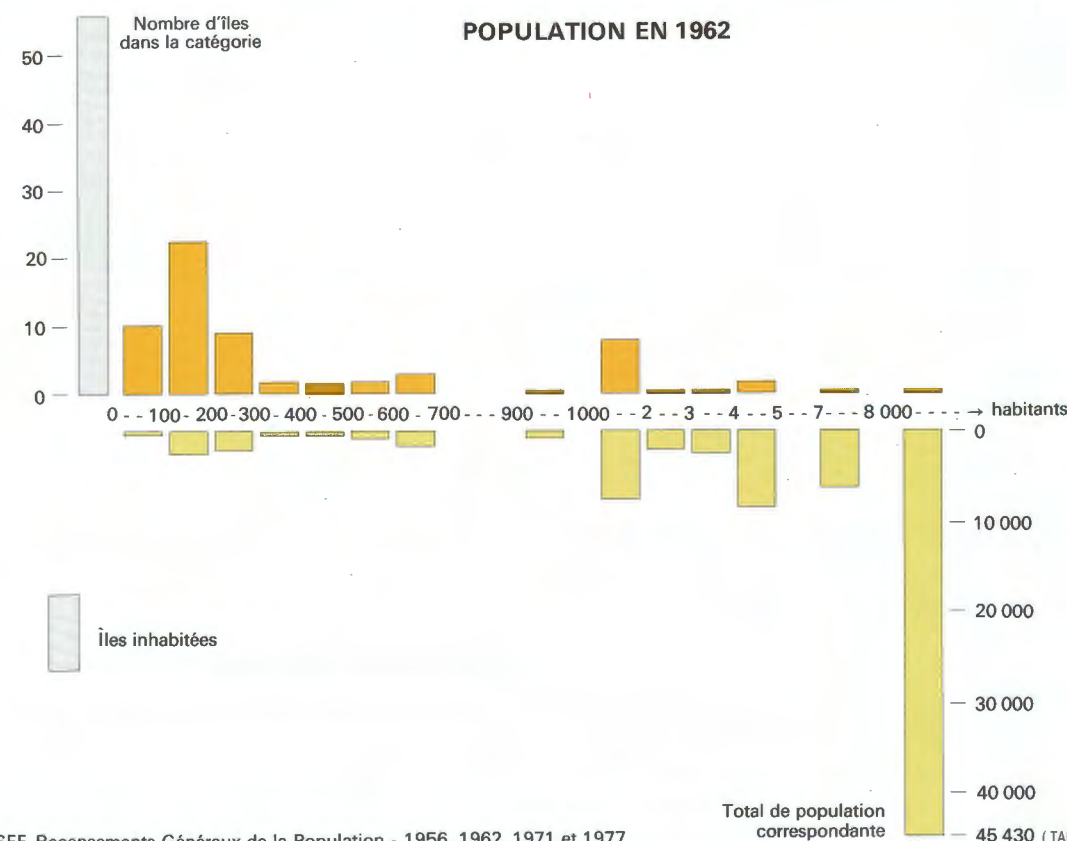
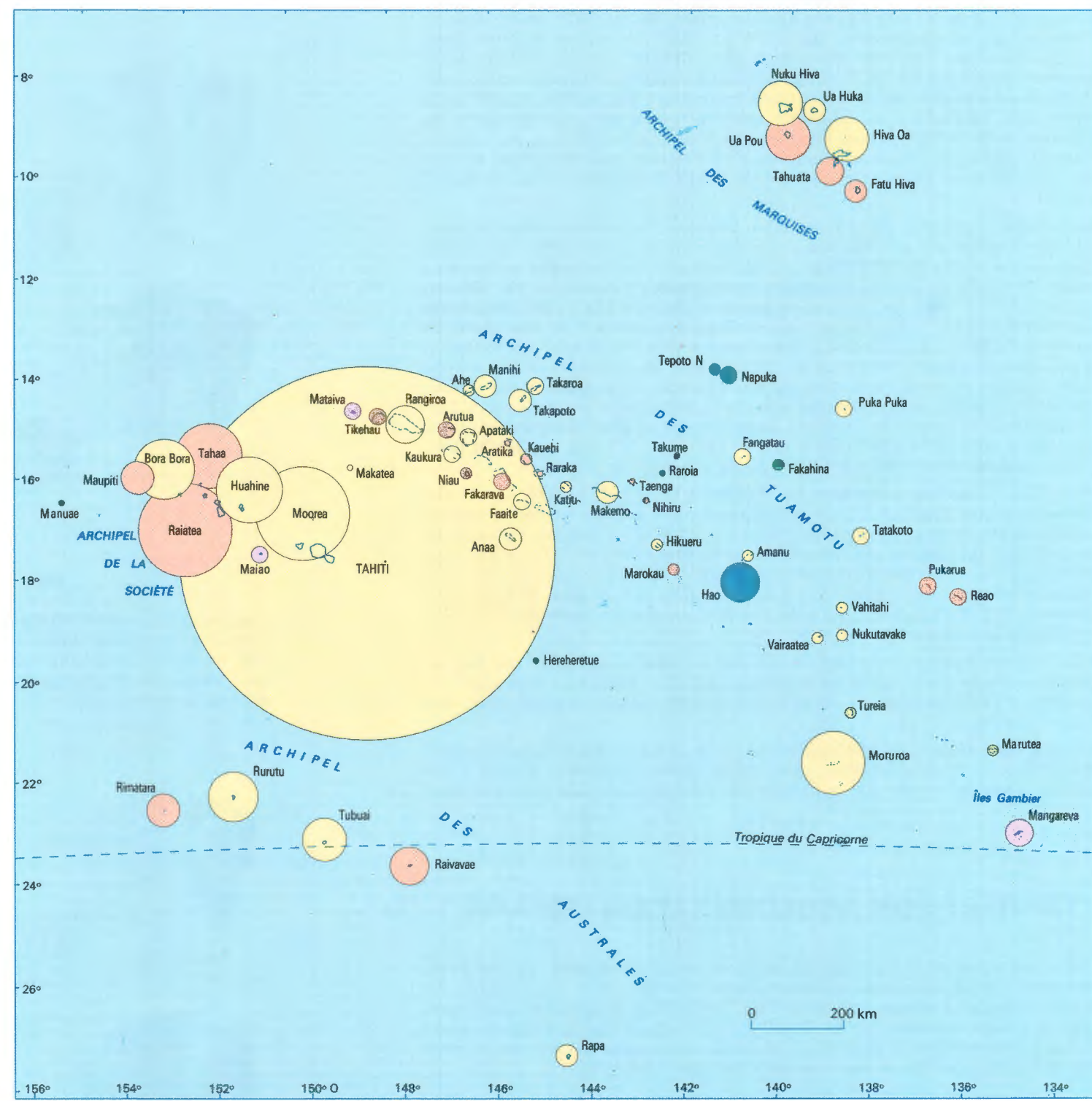
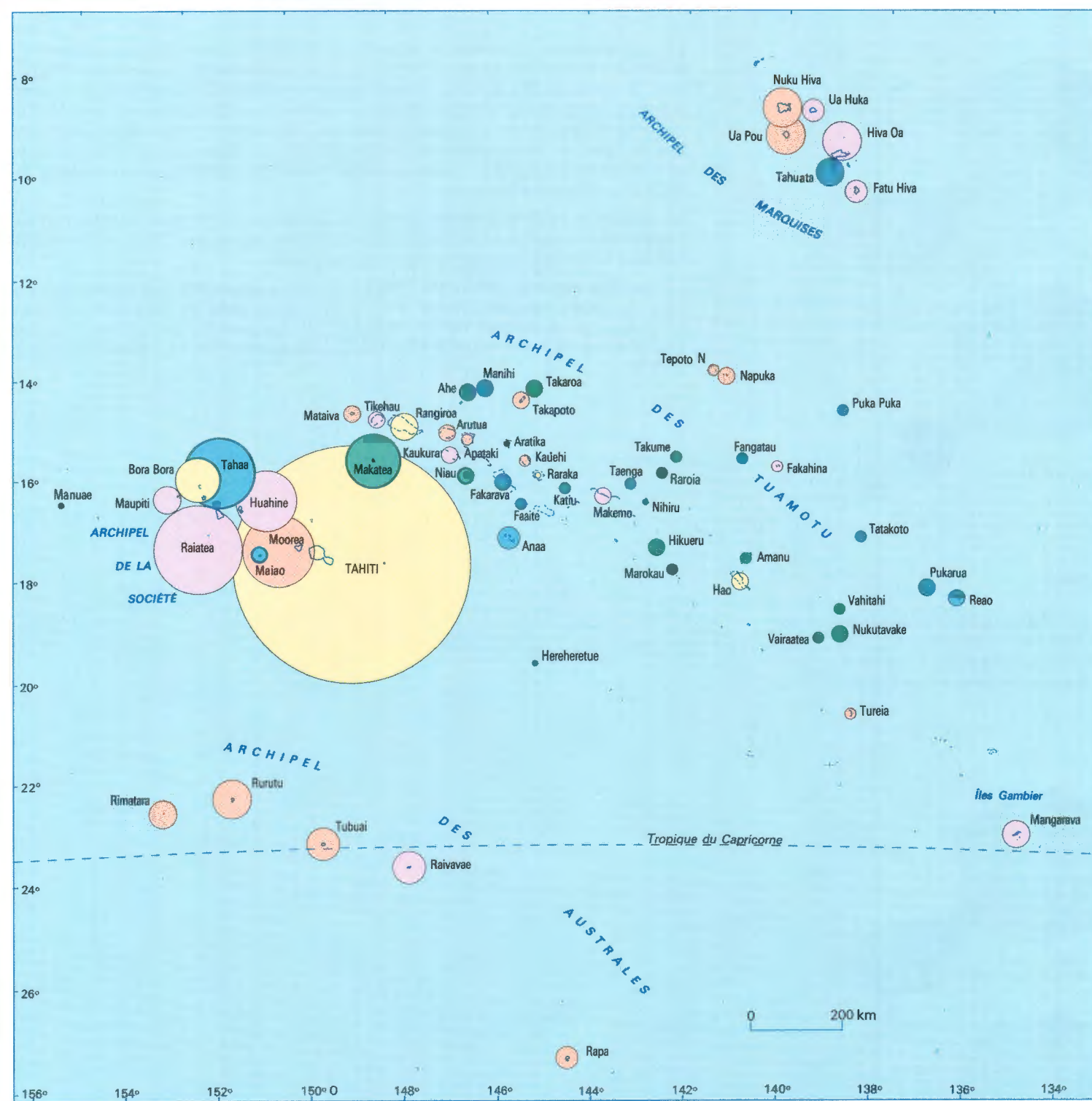
Archipel	Taux (en %)		
	1962-1971	1971-1977	1977-1983
ÎLES DU VENT	6,63	2,96	3,04
ÎLES SOUS-LE-VENT	- 0,35	0,60	2,44
MARQUISES	1,77	- 0,51	2,97
AUSTRALES	1,84	0,40	2,95
TUAMOTU-GAMBIER	- 1,57	1,55	4,18
POLYNÉSIE FRANÇAISE	4,25	2,31	3,04

Il y a lieu de remarquer que le taux de croissance des îles Tuamotu-Gambier entre 1977 et 1983 est largement surestimé par la prise en compte, dans la population de l'atoll de Moruroa, des ouvriers civils qui étaient précédemment affectés à leur commune de résidence habituelle. Si l'on ne tient pas compte de cet atoll, le taux de croissance des Tuamotu-Gambier se situe en effet à 2,57 % et, si l'on ne tient compte ni de Moruroa, ni de Hao, où militaires et autres habitants coexistent, les Tuamotu "civils" croissent alors de 3,29 %.

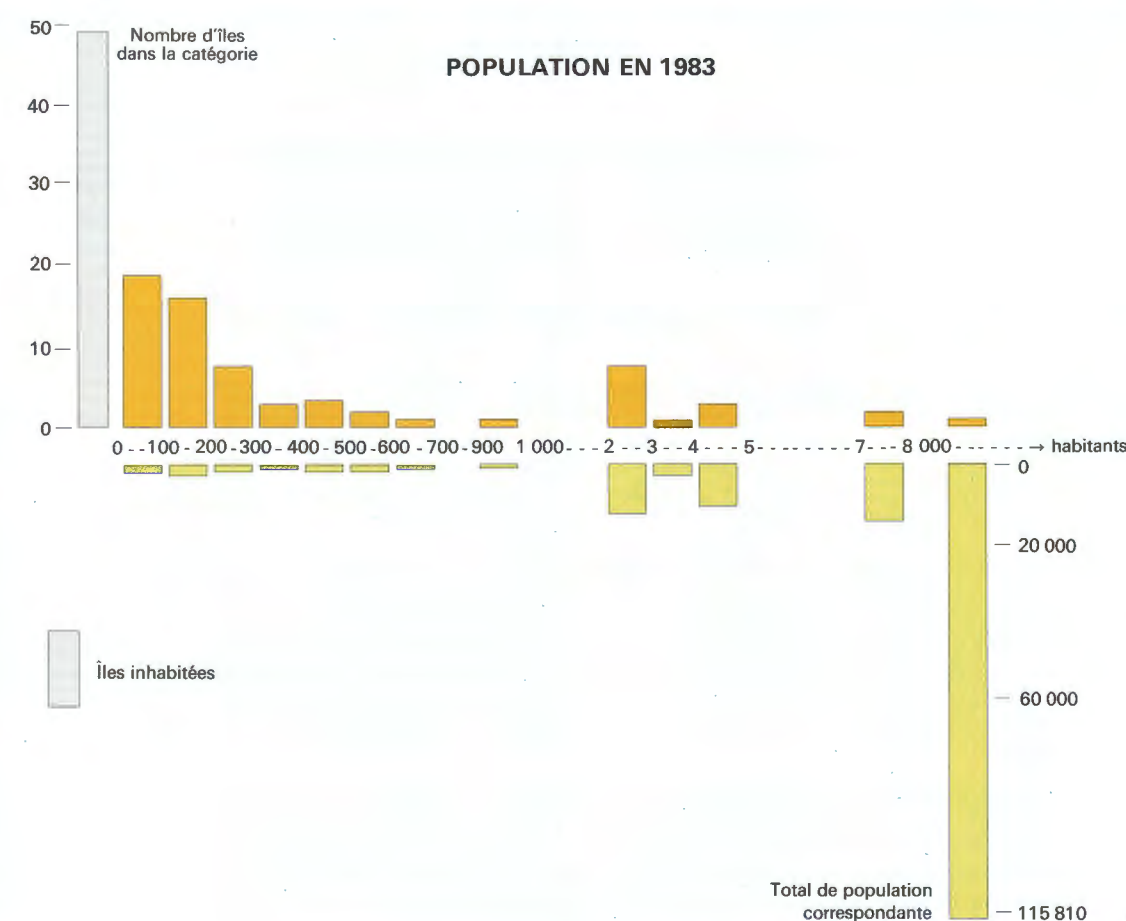
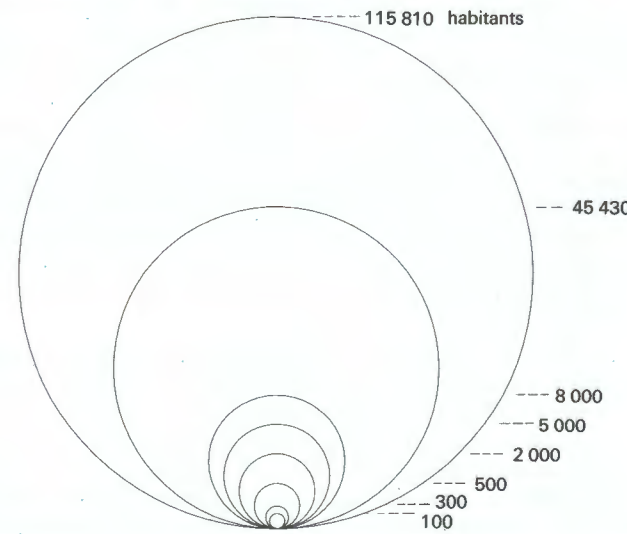
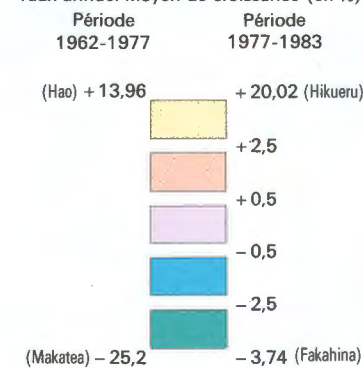
La planche cartographique permet de suivre l'évolution de la population de chaque île habitée du Territoire, entre 1962 et 1983. La surface des cercles est proportionnelle à l'effectif de la population de l'île, en 1962 pour le carton de gauche, en 1983 pour celui de droite. La couleur indique le taux annuel moyen de croissance au cours des périodes 1962-1977 et 1977-1983.

Alors qu'entre 1962 et 1977, de nombreuses îles sont en décroissance ou en stagnation, leur nombre se réduit notablement entre 1977 et 1983 et, à l'exception de Maiao, il s'agit des îles de l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Les îles Sous-le-Vent sont les premières touchées par les départs de population vers Tahiti, ce sont aussi celles qui connaissent le plus faible taux de croissance entre 1962 et 1977. L'île de Bora Bora fait exception, probablement en raison du développement précoce de l'industrie touristique dans cette île. Ultérieurement, entre 1977 et 1983, toutes les îles connaissent une croissance importante, surtout les deux îles les plus touristiques: Bora Bora et Huahine.



Taux annuel moyen de croissance (en %)



Sources : INSEE. Recensements Généraux de la Population - 1956, 1962, 1971 et 1977
Institut Territorial de la Statistique. Recensement Général de la Population - 1983

Dans un premier temps les îles Marquises et les îles Australes résistent mieux à l'émigration que les îles Sous-le-Vent, et entre 1962 et 1971, leurs taux de croissance sont respectivement de 1,77 % et 1,84 %. Au cours de la seconde période, 1971-1977, les îles Marquises connaissent une perte absolue de population, tandis que les îles Australes arrivent à conserver un taux de croissance très faible mais positif. Ces deux archipels connaissent une reprise notable entre 1977 et 1983, reprise qui se manifeste essentiellement dans les îles ayant les meilleures communications avec Papeete. Parmi les îles Australes, ce sont Rurutu et Tubuai, les seules à avoir un aéroport. Pour l'archipel des Marquises ce sont Nuku Hiva, Ua Huka et Hiva Oa, qui sont les mieux desservies par les transports aériens.

L'analyse de l'évolution de la population des îles Tuamotu est plus délicate. Beaucoup d'atolls ont en effet une population très faible; en 1962, sur 42 îles habitées, 9 ont moins de 100 habitants et 30, moins de 200. De ce fait le départ ou l'arrivée de quelques familles entraînent d'importantes fluctuations. Par ailleurs, aux effets du CEP s'ajoute l'évacuation presque totale de l'île de Makatea, entre septembre et octobre 1966, à la suite de l'arrêt de l'exploitation du phosphate. La population de Makatea passe de 2 273 habitants en 1962, à 78 neuf ans plus tard. Dans les premiers temps de la mise en place du CEP, les autorités ont pris soin de ne pas recruter de travailleurs dans les îles Tuamotu. Ces mesures ont eu une certaine efficacité sur le maintien des effectifs humains dans les atolls car, si l'on exclut Makatea, l'archipel des Tuamotu-Gambier a connu une croissance de 1,69 % entre 1962 et 1971, et de 1,64 % entre 1972 et 1977, soit 1,67 % entre 1962 et 1977, croissance faible certes, mais la plus élevée des archipels périphériques.

Cette vision d'ensemble cache bien des disparités. Entre 1962 et 1967, sur 41 îles habitées, exceptée Makatea, 31 sont en dépeuplement et pour 16 d'entre elles le taux moyen annuel de croissance est inférieur à - 4 %. Seul l'atoll de Rangiroa se distingue avec un taux de croissance de 5,22 %. Entre 1971 et 1977, la situation s'améliore. Il n'y a plus que 21 îles en dépeuplement, et ce à un taux moindre que pendant la période précédente. Une quinzaine d'îles ont un taux de croissance supérieur à 2 %. Globalement, entre 1962 et 1977, ce sont les atolls du nord-ouest des Tuamotu qui résistent le mieux.

En 1977, si les Tuamotu sont encore le seul archipel à posséder des îles en dépeuplement, leur nombre s'est beaucoup réduit, il n'en reste plus que 7. À l'exception de Hao, soumis aux effets directs du CEP, ce sont de petits atolls peu peuplés et isolés.

Mangareva, principale île de l'archipel des Gambier, présente une grande stagnation entre 1962 et 1983, sa population passe sans grande fluctuation de 563 à 553 habitants. Il faut remarquer que ce phénomène de stagnation dure depuis le début du siècle.

TAHITI ET SON AGGLOMÉRATION URBAINE

La forte demande de main d'œuvre consécutive à l'installation du CEP et au développement de l'économie qu'elle a engendré a provoqué, nous l'avons vu précédemment, un afflux de population vers l'île de Tahiti et particulièrement vers le centre urbain, Papeete, où se situe l'essentiel des activités économiques: ces flux entraînent une croissance très rapide de l'agglomération qui s'étend progressivement vers l'est et vers l'ouest de Papeete (Tableau 5).

Tableau 5: Population des communes urbaines 1962-1983

Commune urbaine	Nombre d'habitants			
	1962	1971	1977	1983
Mahina	1 084	3 200	6 524	8 954
Arue	2 035	5 534	5 911	6 747
Pirae	4 202	10 960	12 070	12 023
Papeete	19 903	25 342	22 967	23 496
Faaa	3 681	11 442	16 950	21 927
Punaauia	2 424	5 245	7 740	12 414
Paea	2 185	3 462	5 619	7 733
Total agglomération	35 514	65 185	77 781	93 294
Île de TAHITI	45 430	79 494	95 604	115 820

Les Figures 2 et 3 permettent de suivre le développement de l'agglomération, qui est soumis à un certain nombre de contraintes géographiques. Tahiti est une île haute dont les vallées encaissées rejoignent une plaine côtière étroite. L'extension de l'habitat vers ces vallées se heurte rapidement à une augmentation des coûts de construction et d'infrastructure. Par ailleurs, la préférence des Polynésiens pour des maisons individuelles et nettement séparées les unes des autres, entraîne une occupation rapide de l'espace et s'oppose à une densification de l'espace déjà bâti.

Les densités de population ont été calculées par rapport à l'espace habitable de chaque commune ou commune associée, en 1983. L'espace dit "habitable", pour chacune des unités de recensement, correspond à l'espace délimité par le trait de côte et la courbe de niveau de 40 m en milieu rural ou à l'altitude maximale d'habitation en milieu urbain. Les densités observées de 1962 à 1977 sont ainsi sous-estimées pour la zone urbaine, l'espace réellement occupé à ces dates étant moindre.

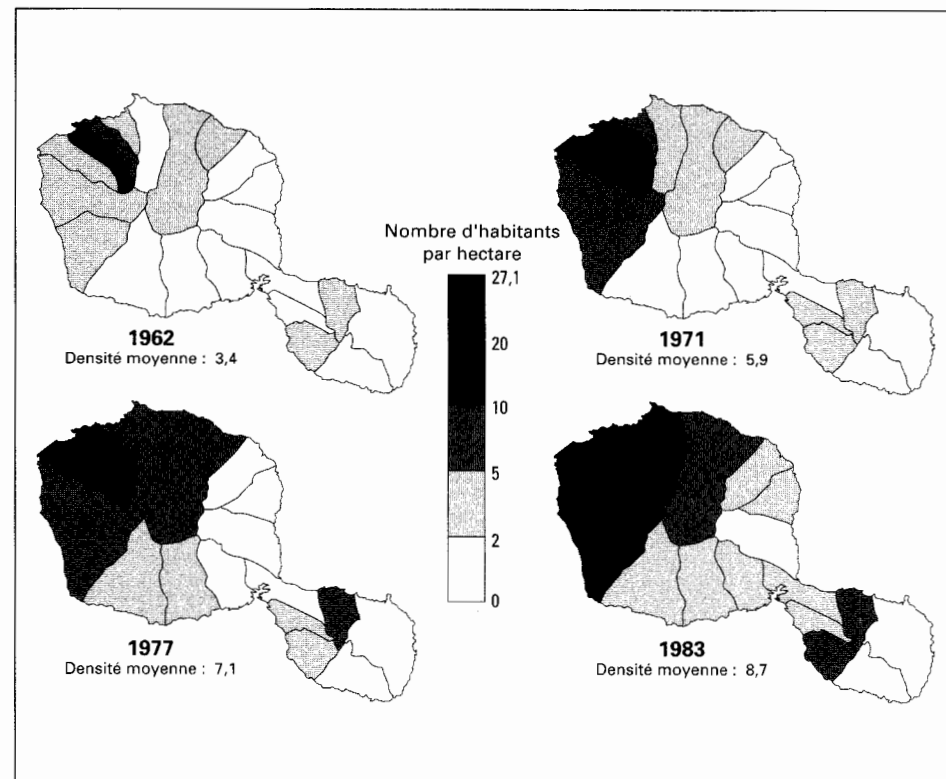


Fig. 2: Densité de population à Tahiti

L'agglomération se développe alors essentiellement le long de la plaine côtière en conquérant progressivement de nouveaux espaces vers l'est et vers l'ouest. Dès que, dans une commune, les terrains aisément constructibles sont occupés, la croissance de la population se ralentit au bénéfice de communes où la densité de l'habitat est moindre.

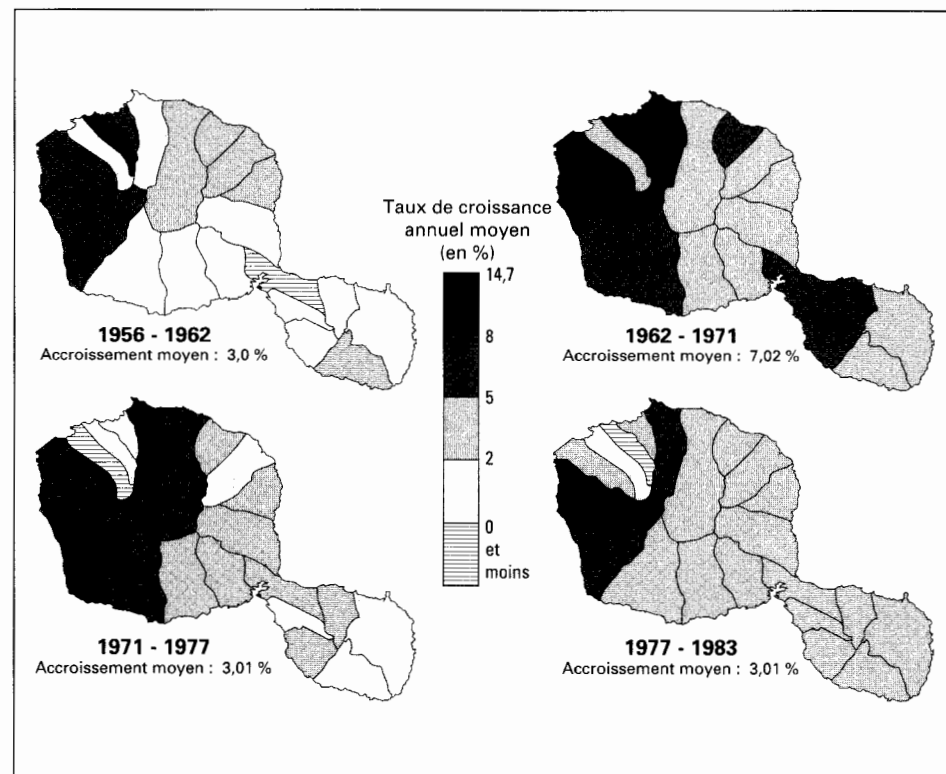


Fig. 3: Les taux de croissance à Tahiti

En 1962, seule la commune de Papeete peut être considérée comme urbaine, avec une densité de 21 habitants à l'hectare.

Le district de Pirae, voisin, montre néanmoins des signes de densification avec près de 6 habitants à l'hectare. Le site de Papeete est déjà saturé, d'autant plus que les bâtiments à usage administratif, commercial et industriel y font concurrence aux logements et limitent les possibilités de développement ultérieur.

L'explosion urbaine se situe entre 1962 et 1971. Elle touche essentiellement les cinq districts limitrophes de Papeete: à l'est, Mahina avec un taux annuel moyen de croissance supérieur à 14 %, Arue et Pirae avec des taux supérieurs à 12 %; à l'ouest, Faaa avec un taux de 14,7 % et à un moindre titre, le district de Punaauia dont le taux atteint 9,8 %. Quelques districts périphériques, Paea et Papara sur la côte ouest, les districts de l'isthme de Taravao, ainsi que Tiarei connaissent également une croissance soutenue. Durant cette période, la ville de Papeete ne croît qu'au rythme de 3 % par an.

Entre 1971 et 1977, la croissance se ralentit et s'exerce essentiellement dans les deux communes extrêmes de l'agglomération: Mahina et Paea. Papeete est en légère décroissance, Pirae et Arue n'augmentent que faiblement.

Cette tendance se confirme entre 1977 et 1983, sauf pour la commune de Punaauia. On peut alors distinguer trois grandes zones: le Tahiti rural qui croît au cours de cette période, avec des taux compris entre 2 et 5 % mais pour la plupart supérieurs à 3 %, une zone urbaine de la périphérie qui croît encore avec des taux élevés, et un centre, Papeete et Pirae, en stagnation ou même en régression.

CONCLUSION

En une vingtaine d'années, la population de la Polynésie française a connu de profondes mutations: baisse importante de la natalité et de la mortalité entraînant une certaine baisse du taux d'accroissement naturel, celui-ci se maintenant pourtant à un niveau élevé; migrations vers la Nouvelle-Calédonie; arrivée d'une importante population d'origine européenne; accroissement du déséquilibre entre l'île de Tahiti et son agglomération urbaine et les archipels périphériques. Certes, ce déséquilibre est ancien, puisqu'en 1962 la ville de Papeete concentrait déjà 25 % de la population du Territoire.

En 1983, plus de 55 % de la population du Territoire de Polynésie française vit dans l'agglomération urbaine de Tahiti. Ce taux s'élève à près de 70 %, si l'on considère l'île tout entière par rapport au reste du Territoire.

La dernière période, 1977-1983, laisse cependant apparaître des signes de retour vers un certain équilibre: l'écart entre la croissance dans les différentes parties du territoire s'est fortement réduit, et la part de l'agglomération urbaine n'a guère évolué entre 1977 et 1983, elle s'est même légèrement réduite, passant de 56,6 % à 55,9 %.

F. SODTER

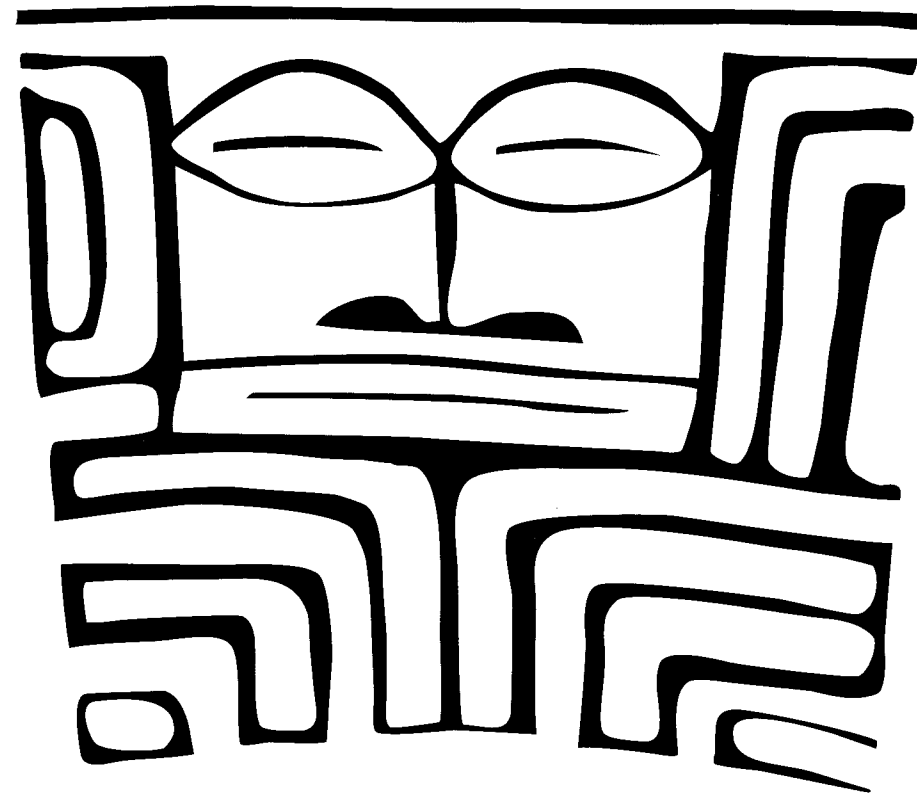
Orientation bibliographique

CLAIRIN (R.) -1972- La population de la Polynésie française. Population n°4-5, Paris: 703-727.

RALLU (J.-L.) -1980- Situation démographique de la Polynésie française. Population n°2, Paris: 385-416.

BAUDCHON (G.) -1984- Recensement de la population du 15 octobre 1983. Une synthèse des principaux résultats. Aspect de la vie économique et sociale de la Polynésie française n°1, Papeete: 16-29.

ATLAS



DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉDITIONS DE L'ORSTOM

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

*Cet ouvrage a bénéficié du soutien du ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer
et du Gouvernement de la Polynésie française*

Paris 1993

ORSTOM
Éditions

© ORSTOM 1993
ISBN 2-7099-1147-7

Editions de l'ORSTOM
213 rue La Fayette
75480 Paris cedex 10

Nous adressons nos remerciements à l'Institut Géographique National et au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
pour leur collaboration et leur aide précieuses.